



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 54436

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les priorités dont les médecins et toute autre profession d'urgence et de santé devraient pouvoir disposer en matière de télécommunication. En effet, lorsqu'une erreur a été commise lors du paiement d'une facture que ce soit de la part du client professionnel ou de celle de France Telecom, il ne peut être admis que la ligne de ces professionnels puisse être coupée mettant ainsi immédiatement en danger des vies humaines. Il lui demande donc quelles mesures il va prendre afin que ces professionnels puissent disposer d'un délai de sécurité avant de devenir injoignables pour leurs patients et des victimes potentielles.

Données clés

Auteur : [M. Marc-Philippe Daubresse](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54436

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6675